



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4152

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Enquête déplacements grand territoire (EDGT) de l'aire métropolitaine lyonnaise en 2015 - Convention de partenariat et de financement avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palreja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4152**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Enquête déplacements grand territoire (EDGT) de l'aire métropolitaine lyonnaise en 2015 - Convention de partenariat et de financement avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En tant qu'autorité organisatrice des transports urbains de personnes, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) organise, tous les 10 ans environ, une enquête statistique sur les pratiques de mobilité des habitants de l'aire métropolitaine lyonnaise. Cette enquête permet de disposer d'informations précises sur les pratiques de déplacements des habitants du territoire (nombre de déplacements, choix du mode de transport, motif et nature du déplacement, origine et destination du trajet, etc.). Elle permet de suivre les mutations dans le temps de ces pratiques de déplacement (évolution, par exemple, de la part de marché des différents modes de transports). Les données qu'elle fournit ont vocation à alimenter les études de planification ou de définition de projets de transports (diagnostic, modèles de simulation de trafic, bilan environnemental, etc.) ou d'évaluation des politiques publiques (plan de déplacements urbains (PDU), plans de protections de l'atmosphère (PPA), plan énergie climat territorial (PECT), etc.). Ses résultats peuvent également permettre de mieux connaître le fonctionnement global et différencié des territoires (mobilité en zone urbaine et périurbaine, définition des bassins de vie, etc.). Enfin, ces données peuvent illustrer tout document de communication sur le sujet de la mobilité quotidienne.

La dernière enquête ménages déplacements de l'aire métropolitaine lyonnaise date de 2006. Aujourd'hui, après la mise en oeuvre d'améliorations notables en matière de transports collectifs (tramway T3, métro A à la Soie, métro B à Oullins, tramway T4 et T5, cadencement TER) ou de mobilité individuelle (politique des réseaux cyclables et piétons) sur l'agglomération lyonnaise, et à l'échelle du territoire métropolitain, il est essentiel de disposer d'une connaissance actualisée des pratiques de déplacements.

Sur ces bases et dans la perspective d'alimenter la future révision du plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise, le SYTRAL, en tant que maître d'ouvrage, sollicite ses partenaires pour réaliser une nouvelle enquête déplacements à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise en utilisant la méthode standard Certu "Enquête déplacements grand territoire" (EDGT).

L'EDGT est une enquête statistique réalisée auprès d'un échantillon représentatif de ménages, sur un territoire déterminé. Elle recense toutes les pratiques de déplacements des personnes interrogées (personnes de 5 ans et plus), quel que soit le mode utilisé (marche à pied, vélo, transports collectifs, voiture, moto, etc.), sans considération de distance ni de durée minimum. Les déplacements recensés sont ceux réalisés un jour précis entre le lundi et le vendredi.

Les enquêtes ménages déplacements sont réalisées selon la méthode dite "standard Certu". Cette dernière garantit la comparabilité des résultats au niveau national et au niveau local avec les enquêtes antérieures (1965, 1977, 1986, 1995 et 2006).

Le périmètre de l'EDGT est celui de l'aire métropolitaine lyonnaise, sensiblement le même périmètre qu'en 2006. L'enquête sera réalisée auprès d'un échantillon choisi aléatoirement d'environ 18 000 ménages résidant dans ce périmètre (contre 11 000 ménages enquêtés en 2006). Le recueil de données auprès des ménages désignés doit être réalisé d'octobre 2014 à avril 2015 inclus, hors vacances scolaires, soit sur une période de 17 semaines.

A la différence de la méthode "Enquête ménages déplacements" (EMD), où le recueil de données se fait intégralement chez l'habitant en face à face, l'EDGT repose sur une méthode de recueil de données mixant entretiens en face à face dans les zones urbanisées (Communauté urbaine de Lyon, Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère, Communauté d'agglomération de Vienne) et entretiens téléphoniques dans les zones périurbaines et rurales. Le passage à la méthode EDGT permet pour un coût équivalent d'augmenter le nombre de secteurs de tirage, notamment sur la Communauté urbaine où le nombre de zones enquêtées passera de 76 (en 2006) à 100 en 2015.

L'objet de la convention est de préciser :

- les engagements des divers partenaires en vue de la réalisation d'une enquête déplacements grand territoire 2015, conformément à l'article II,
- le périmètre de l'enquête, sa méthode et son calendrier,
- les conditions de conduite (préparation, réalisation et exploitation) de l'enquête sur le périmètre de l'aire métropolitaine lyonnaise défini à l'article III,
- la propriété et les droits d'utilisations des données collectées et des résultats (données exploitées),
- les modalités de financement partenarial de l'enquête.

Le coût total de la nouvelle enquête est de 2 520 000 € HT. La Communauté urbaine est sollicitée pour une participation pour un montant maximum de 139 700 €. La base de la participation est le montant hors taxes (HT), le SYTRAL faisant son affaire de la récupération de la TVA. Cette somme sera ramenée à 111 760 € dès que la subvention de l'Etat pourra être confirmée. Le versement de la participation de la Communauté urbaine sera ventilé sur les 3 années de réalisation et d'exploitation de l'enquête :

- 40 % en 2014,
- 40 % en 2015,
- 20 % en 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 139 700 € au profit du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour la réalisation de l'enquête déplacements grand territoire (EDGT),

b) - la convention de partenariat et de financement d'une nouvelle EDGT sur l'aire métropolitaine lyonnaise en 2015.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - compte 65737 - fonction 824, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 55 880 € en 2014,

- 55 880 € en 2015,

- 27 940 € en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.